

Informations spécifiques pour le collège

I. Rentrée des classes et résultats aux examens:

Comme les années précédentes, nous maintenons une rentrée échelonnée :

Elèves de 6^{ème} : Rentrée le jeudi 2 septembre à 8h05 et jusqu'à 16h50.
Journée d'intégration avec le Professeur Principal et son équipe.
Repas offert pour les élèves de 6^{ème} (pris en charge par l'établissement)

Elèves de 5^{ème}/4^{ème}/3^{ème} : Rentrée le vendredi 3 septembre à 8h05.

Les parents d'élèves 5^{ème}/4^{ème}/3^{ème} ne pourront pas accéder à la cour au regard des mesures sanitaires en vigueur. Concernant les parents de 6^{ème} qui devraient entrer dans l'établissement, en particulier les familles venant pour assister à la journée de rentrée des parents, le port du masque est obligatoire dans l'établissement pour tous les collégiens et les adultes.

Nouveauté : pour démarrer l'année scolaire, en lien avec l'APEL, vous êtes invités à une conférence dans l'établissement assurée par Jean-François Laurent, spécialiste de la médiation scolaire et des relations parents/enseignants, **le jeudi 2 septembre à 20h**. Il abordera différents thèmes : la confiance en soi, la gestion des émotions, l'autorité. Ce sera l'occasion d'échanger et de consolider les liens établissement/familles.

Merci de vous inscrire en envoyant vos noms et nombre de participant(s) à l'adresse mail suivante :
secretariat@saintfrancoislesgoelands.com

Le contexte sanitaire reste instable, nous serons toujours vigilants sur plusieurs points :

- l'équipe veillera à sensibiliser les enfants sur la mise en œuvre des gestes barrières,
- les enfants se laveront les mains plusieurs fois par jour,
- les adultes de l'établissement porteront le masque en intérieur.
- le nettoyage et la désinfection des locaux resteront notre priorité.

Nous mettrons en application le protocole sanitaire en vigueur.

Dès le jeudi 2 septembre, les élèves partent soit avec leurs parents, soit attendent dans l'établissement le départ des cars (ils seront guidés le premier jour).

Les diverses actions de la communauté éducative seront poursuivies et tournées au service des jeunes afin qu'ils puissent, par étape, élaborer leur projet personnel grâce à des parcours scolaires différenciés.

Que soient félicités les élèves et l'équipe pédagogique pour les excellents résultats obtenus aux différents examens à la session de juin 2021 :

Brevet des Collèges (série générale) :
91 admis sur 101 candidats soit 90,1 % de réussite
(dont 65 avec mentions 14 « très bien », 27 « bien » et 24 « assez bien »)

Pour tout renseignement que vous jugerez utile, je reste bien sûr à votre disposition, soit par téléphone, soit en prenant rendez-vous.

II. Quelques points, quelques informations concernant l'année 2021/2022 :

1/ Structures pédagogiques :

1.1) Les professeurs principaux :

6 ^{ème} A : Mme Lacroix	5 ^{ème} A : Mme Armand	4 ^{ème} A : Mme Garde	3 ^{ème} A : Mme Muschler
6 ^{ème} B : Mme Orand	5 ^{ème} B : Mme Berréhouc	4 ^{ème} B : Mme Rignol	3 ^{ème} B : Mme Chambert
6 ^{ème} C : M. Pouchoulin	5 ^{ème} C : M. Bouanga	4 ^{ème} C : Mme Chaze	3 ^{ème} C : M. Vassy
6 ^{ème} D : M. Clerc	5 ^{ème} D : Mme Acevedo	4 ^{ème} D : Mme Verkest	3 ^{ème} D : Mme Chapuis

Les horaires : cours sur 5 jours (mercredi le matin uniquement). Les élèves auront des cours de 50 minutes ce qui permettra de dégager une séquence de 30 minutes de travail personnel encadré par un enseignant.

⚠ Attention : plus d'entrée possible à 9h, les élèves doivent être dans l'établissement dès 8h.

- Le matin : 8h05 ⇒ 12h15 (4 séquences cours et
1 séquence de travail personnel de 30 min)
- L'après-midi : 13h15
ou selon les classes ↘ 16h50 (3 ou 4 séquences)
↗ (transport à partir de 16h55 pour toutes les classes)
14h05
- Etude du soir : 17h05 ⇒ 17h45 ou 18h05

1.2) Latin :

Tout élève qui choisit le Latin en 5^{ème} a l'obligation de garder cette langue jusqu'à la fin de la 3^{ème} (excepté circonstance exceptionnelle).

1.3) Les activités de l'association sportive :

Les activités de l'association sportive ont lieu le plus souvent le mercredi après-midi selon un horaire et un calendrier affichés par l'équipe des Professeurs chargés de l'encadrement : Mmes Berréhouc, Kosieniak et M. Crespy. Ce calendrier des activités proposées sera mis en ligne prochainement par l'équipe des professeurs d'EPS sur le site internet de l'établissement. Merci de rendre le bulletin rapidement.

1.4) Les activités entre 13h15 et 14h05 :

Ces activités débuteront à compter de fin septembre.

Les élèves peuvent :

- Se documenter ou lire au CDI avec Mme Orand.
- Travailler en salle multimédia avec M. Joubert.
- Chorale une fois par semaine.
- AS Athlétisme.
- Club Journal.

1.5) Les classes à horaires aménagés (CHA) :

Les classes à horaires aménagés sont reconduites à tous les niveaux. Elles permettront à bon nombres d'élèves de pratiquer les activités Comédie Musicale, Cyclisme (VTT), Tennis, Informatique, Cuisine, Arts, tous les mardis après-midi de 14h55 à 16h50 pour les 6^{ème}/5^{ème} et les activités Informatique, Comédie musicale, Cuisine, Cyclisme (VTT), Fitness, tous les jeudis de 14h55 à 16h50 pour les 4^{ème}/3^{ème}.

Ce choix de pratique exclusive avec certaines associations nécessitent un rapprochement ainsi qu'un engagement financier directement avec les responsables du club concerné (Tennis).

2/ Informations pratiques :

2.1) La pratique de l'E.P.S. :

La pratique de l'E.P.S. nécessite une tenue appropriée. Les jeunes disposant de temps et locaux pour se changer, il est **indispensable** que cette tenue soit différente de celle du jour.

Au regard des textes officiels, les inaptitudes à la pratique de l'E.P.S. doivent être justifiées par un certificat médical, **les parents ne sont pas autorisés à dispenser leur(s) enfant(s) des cours d'E.P.S.** C'est le Professeur d'E.P.S. qui décide et qui prévoit des aménagements possibles.

2.2) Le carnet de correspondance :

Dans Le carnet de correspondance de votre enfant, vous trouverez les informations principales (Equipe éducative et administrative, calendrier annuel, charte iPad, règlement intérieur de l'établissement, ...). Vous devrez compléter la page concernant les renseignements sur l'élève.

Les absences devront être justifiées par un motif valable et vrai et seront à signaler par les familles soit par téléphone soit par mail à l'adresse viescolaire@saintfrancoislesgoelands.com et régularisées par un billet d'absence papier dans le carnet de correspondance dès le retour de l'élève. En cas de non signalement, vous serez contacté par la vie scolaire par téléphone voire par mail.

Il est donc **fondamental** que vos coordonnées soient mises à jour (mail, numéro de téléphone).

Lorsque votre enfant aura une observation, un mail vous sera envoyé en fin de journée et cette observation sera visible sur EcoleDirecte. Il est indispensable de consulter régulièrement EcoleDirecte afin de prendre connaissance du suivi de votre enfant.

La partie correspondance établissement/famille se fera via la messagerie EcoleDirecte ou le carnet de correspondance. Les échanges doivent y être brefs.

2.3) Etude du soir :

Une étude dirigée est proposée tous les soirs de la semaine de 17h05 à 17h45 ou 18h05. Pour ce faire, une circulaire d'information sera transmise à votre enfant dès les premiers jours de classe, une fois son emploi du temps connu. Un coupon d'inscription sera à rendre à l'équipe de Vie Scolaire. Toute absence prévisible sera signalée au surveillant par écrit, soit par mail à l'adresse **viescolaire@saintfrancoislesgoelands.com** soit sur le carnet de correspondance.

L'étude du soir est un lieu de travail, et non pas une salle d'attente. Tout élève perturbateur pourra en être exclu temporairement ou définitivement.

2.4) Transport scolaire du conseil départemental :

a] Les cartes de transport sont envoyées à l'établissement avant la rentrée scolaire dans la mesure où les demandes ont été faites suffisamment tôt et sont distribuées le jour de la rentrée. Votre enfant peut utiliser le coupon temporaire imprimable en attendant d'avoir sa carte. Ourà.

b] Les élèves qui prennent un service de car pour se rendre à l'établissement et qui n'ont pas rempli de demande de subvention au titre des transports scolaires pour l'année 2021/2022, sont invités soit à s'inscrire via Internet (site de la région Auvergne Rhône Alpes) soit à retirer les imprimés au secrétariat au plus tard le jour de la rentrée.

c] Les entrées et sorties du Collège se font par le portail principal (face à l'avion). A la descente des cars et dès leur arrivée, les élèves doivent se rendre directement dans la cour du collège. A la fin des cours du soir, il est recommandé aux élèves d'attendre les cars dans l'enceinte de l'Ensemble Scolaire. Les cars stationneront Place de la Mairie pour récupérer les élèves, sous la vigilance de la Police Municipale.

- environ 17h05 pour Anneyron, Coinaud, Albon et Saint Vallier (transport Fayard),
- environ 17h20 pour Andancette et Andance (transport Courriers Rhodaniens).

Pour les parents venant chercher leur(s) enfant(s) en voiture, il serait bon de venir à 16h50 afin d'éviter des encombrements.

3/ **Les manuels scolaires :**

Les manuels scolaires sont numériques et sont stockés dans la tablette de votre enfant. Par conséquent, nous ne demandons plus de caution.

4/ **Bourses au collège :**

Vous trouverez tous les renseignements ainsi qu'un simulateur pour estimer vos droits à l'adresse mail suivante : **education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college**.

Les ressources et le nombre d'enfants à charge sont justifiés par l'avis d'impôt sur le revenu. Pour l'année scolaire 2021-2022, c'est le revenu fiscal de référence de **l'avis d'imposition 2021 sur les revenus de l'année 2020 qui est retenu**.

Si vous estimez être concerné par cette demande, vous pouvez demander un dossier de demande de bourse au secrétariat dès la rentrée mais **surtout avant le 30 septembre** (fin de la campagne le 21 octobre).

Par ailleurs, sachez que certaines familles (notamment dans la Drôme) peuvent bénéficier de bourses départementales versées par le Conseil Départemental. Ces demandes s'effectuent directement sur le site internet du département d'habitation.

5/ **Les séjours ou sorties scolaires :**

Dans la mesure du possible, l'équipe éducative propose des sorties ou séjours pour chaque niveau de classe. Afin de ne pas déstabiliser le calendrier scolaire et les cours, une ou deux semaines seront réservées à ces projets. Cette année, il s'agira vraisemblablement de la semaine du 16 au 20 mai pour les classes de 4^{ème}/3^{ème} et du 20 au 24 juin pour les élèves de 6^{ème}. Il faut prévoir, selon les séjours, environ entre 100 et 400 € en comptant sur les subventions de l'APEL, de la Commune et du Conseil Départemental. Des paiements sur plusieurs mois seront mis en place par les organisateurs.

Pour les élèves de 6^{ème}, la facturation annuelle tiendra compte du versement de 360€ au titre du séjour scolaire et l'éventuel reliquat sera régularisé sur le mois de juin pour permettre la mensualisation du paiement.

6/ **Pour nous contacter :**

- Service Secrétariat : Myriam Morcillo, tous les jours de la semaine excepté le mercredi après-midi.
Mail : secretariat@saintfrancoislesgoelands.com
- Service Comptabilité : Stéphanie Kibritciyan, tous les jours de la semaine excepté le mercredi.
Mail : comptabilite@saintfrancoislesgoelands.com
- Service Education et Enseignement : le Cadre d'éducation (Mme Griot-Renard), les Professeurs ou les Professeurs Principaux par prise d'un rendez-vous via Ecole Directe. Pour rappel, le centre administratif ne gère pas les agendas des professeurs et du Cadre d'Education. La Vie scolaire est joignable à l'adresse mail : viescolaire@saintfrancoislesgoelands.com
- Le Chef d'établissement reçoit toute famille et tout élève qui le souhaite sur rendez-vous pris auprès du secrétariat. Mail : directeur@saintfrancoislesgoelands.com

7/ Carte Top Dép'Art 2021/2022 à destination des élèves drômois :

Les cartes Top Dép'Art seront distribuées aux élèves à la rentrée 2021/2022 par les établissements scolaires. Une fois en possession de la carte de votre enfant, vous pourrez créer un compte **à partir du 1er septembre 2021**, et activer sa carte dans la foulée. Les anciens élèves, déjà titulaires de leur carte, n'auront aucune démarche à effectuer, le basculement de leur inscription dans les niveaux supérieurs se faisant automatiquement. Par conséquent, il est demandé aux établissements de valider l'inscription des élèves dans la classe supérieure.

Pour les élèves de 6^{ème}, le collège recevra des cartes numérotées mises sous enveloppe, accompagnée d'un courrier de présentation des avantages Top Dép'Art et d'un flyer expliquant la procédure d'activation de la carte. A réception de cette carte, les familles auront à compléter leur inscription à partir de la plateforme Top Dép'Art hébergé sur le site du département de la Drôme (www.ladrome.fr). L'inscription finalisée, la carte sera automatiquement chargée sans nécessité de validation par l'établissement.

Pour les nouveaux élèves des classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}, inscrits dans l'établissement : à compter du 1 septembre, les élèves feront une demande de carte à partir de la plateforme Top Dép'Art hébergé sur le site du département de la Drôme (www.ladrome.fr). L'établissement devra ensuite valider leur inscription.

8/ Opération « un fruit à la récré » :

Cette année, nous reconduisons le projet en lien avec la communauté économique européenne et les producteurs locaux consistant à offrir **un fruit par jour** à chaque enfant de l'ensemble scolaire St François/Les Goélands. Nous ne bénéficions plus de l'aide financière de l'Europe, cette action vous coûtera **22€ par enfant pour l'année** et votre enfant aura un fruit à chaque récréation du matin. Cette action débutera mi-septembre, et sera portée sur votre facture annuelle le cas échéant selon les inscriptions faites sur les dossiers d'inscription ou de réinscription.

9/ Protection Secours Civique niveau 1 (PSC1) pour les élèves de 4^{ème} :

Cette aptitude est une composante du livret personnel de compétences du socle commun rédigé par l'Education Nationale et se révèle nécessaire par conséquent à l'obtention du nouveau diplôme national du brevet des collèges.

Le collège met en place une formation pour l'obtention de ce nouveau diplôme pour tous les élèves de 4^{ème}.

A l'issue de cette formation, le participant doit être capable d'exécuter correctement les gestes de secours destinés à :

1. Protéger la victime et les témoins.
2. Transmettre l'Alerte aux secours d'urgence adaptés.
3. Empêcher l'aggravation de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

La formation nécessite 8h, par groupe de 10 élèves maximum. Une session se déroulera sur une journée complète. Le coût de cette formation est de 50 euros par élève et apparaîtra sur la facturation. Ce prix comprend l'achat et l'entretien du matériel, la cotisation UGSEL, la formation du formateur, l'intervention du formateur, le livret pédagogique remis en fin de session, le certificat de compétence.

10/ Calendrier du 1^{er} trimestre 2021/2022 :

- Soirée iPad pour les parents lundi 13 septembre ou jeudi 16 septembre de 17h30 à 19h.
- Les photos de classe et portrait auront lieu le vendredi 10 Septembre.
- Temps fort du parrainage 6^e/3^e : vendredi 24 Septembre (après-midi).
- Remise des DNB pour les lauréats 2021 : vendredi 15 Octobre à 18h15.
- Cross du collège : vendredi 22 octobre après-midi.
- Réunion de Parents de 3^{ème} pour l'orientation et le DNB : vendredi 6 Novembre à 18h (présence fortement conseillée).
- Réunion Parents/Professeurs : à partir de 17h05 (sous forme de permanence)
 - o pour les 6^{ème} : jeudi 18 Novembre (6^eABCD),
 - o pour les 5^{ème} : lundi 22 Novembre (5^eAB) et mardi 23 Novembre (5^eDC),
 - o pour les 4^{ème} : jeudi 25 novembre (4^eAB) et vendredi 26) Novembre (4^eCD),
 - o pour les 3^{ème} : lundi 15 novembre (3^eAB) et mardi 16 novembre (3^eCD).
- Portes ouvertes : vendredi 19 novembre de 17h30 à 19h30 et samedi 20 novembre de 9h à 12h.
- Fin des notes du 1^{er} trimestre : vendredi 26 Novembre.
- Stage en entreprise pour les élèves de 3^{ème} du 29 Novembre au 3 Décembre.
- Conseils de classe du 1^{er} trimestre : du 29 novembre au 10 Décembre.
- Temps de réflexion, célébration de Noël : jeudi 16 décembre.
- Ciné Noël : jeudi 16 Décembre.

Il me reste à souhaiter à chacun une excellente fin de vacances et une année scolaire particulièrement fructueuse.

Bien cordialement,

Le Chef d'établissement,
M. Alain ORGERIT.

